

Les informations du CHSCT

vous sont communiquées par vos représentants SUD-Rail



Après de multiples relances, la direction a enfin daigné mettre les PV de CHSCT à disposition du personnel sur la résidence de Perrache. Vous pouvez les consulter dans les classeurs situés à côté des ordinateurs de dépôt des congés. Reste à les mettre en place sur la résidence de St Paul pour que toutes les résidences soient à jour.

Un mal être au travail évident pour tous, sauf pour la direction !

La souffrance au travail est belle et bien présente chez les ASCT de l'ECT de Lyon.

Les cas d'ASCT qui pètent les plombs ou qui sont en pleurs sur le lieu de travail se multiplient.

Plus grave encore, des agents professionnellement au bout du rouleau tiennent des propos suicidaires.

D'autres sont en rupture complète avec leur métier et en arrêt longue durée.

De nombreux agents nous disent ne plus supporter le management agressif en place sur l'ECT (*management ultra-répressif, flicage permanent, mise en compétition entre les agents, manque de considération, etc...*).

Les membres CHSCT ont donc une nouvelle fois alerté la direction en CHSCT sur cette situation inquiétante.

Que répond la direction ? Qu'elle ne constate pas de mal être au travail chez les ASCT.

Pourtant, lors de cette réunion, même les médecins du travail ont confirmé les dires des membres CHSCT !

Les médecins parlent de « malaise grandissant », de « tensions », de « relations de plus en plus compliquées entre les ASCT et l'établissement », de « guerre larvée ».

Les médecins disent aussi : « les ASCT nous disent ne plus aimer leur métier tel qu'il est devenu », « de plus en plus d'ASCT nous disent vouloir changer de métier ». Ou encore « je ne vois pas d'agent heureux à l'ECT » ou « le mal va crescendo ».

Mais pour la direction... Tout va bien !

Recours massif aux CDD !

La direction a décidé de faire appel à 66 étudiants en CDD cet été. C'est évidemment énorme et cela pèse sur le niveau des effectifs de l'ECT.

Pour rappel, en 2014, l'ECT a utilisé un nombre de CDD équivalent à 18,6 emplois à temps plein. Ce sont donc 18 embauches qui ne se sont pas réalisées !

Règle d'utilisation des CDD :

- Seulement sur TER.
- Pas 2 CDD sur trains sensibles, ni sur 17000 Vallée du Rhône.
- Pas sur TGV, ni sur Trains de nuit.

La situation des agressions reste préoccupante !

88 agressions depuis le début de l'année.

Et une situation qui se dégrade ces dernières semaines sur Voyages et sur Ouigo où les agressions se multiplient.

Il serait temps que la direction prenne de véritables mesures, qu'elle cesse de pondre des règles de régularisations inapplicables, et qu'elle déploie systématiquement la SUGE lors de tout Accueil-Embarquement.



L'étude sur le bruit démarre !

Un employeur a l'obligation d'évaluer le bruit auquel sont soumis ses salariés dans le cadre de leur travail. Ce qui n'a pas été fait par la direction de l'ECT. Le CHSCT lui a donc rappelé ses obligations !

Une étude démarre donc chapeauté par la COSEC en lien avec les 2 CHSCT. A suivre...



Nouvelle liste des trains sensibles

Le CHSCT TER a analysé l'ensemble des faits sureté recensés sur les trains en 2014 et 2015 et monté une liste d'accompagnement par 2 agents de ces trains répertoriés sensibles.

La direction n'a pas repris intégralement les préconisations du CHSCT et choisit donc le risque calculé plutôt que de mettre les moyens pour sécuriser tous les trains ciblés par le CHSCT.

La nouvelle liste des trains sensibles entre en application le 5 juillet.

SUD-Rail vous l'a communiqué en avant première dans le Vent du Sud de juin et est affiché dans les panneaux SUD-Rail.

Et la santé des agents... bordel ?

Aucun retard sur les VAS au CAS (*visite qui n'a qu'un but de sélection et de répression*), par contre des retards inacceptables sur les Visites Médicales du Travail qui elles ont un objectif de prévention.

Parfois même plus d'1 an que la date d'échéance de la VM est dépassée. Est-ce ainsi que la direction se préoccupe de la santé des agents ?

Si un agent déclarait une pathologie qui aurait pu être détectée lors de la VM, c'est bien la responsabilité de l'employeur qui serait engagée si l'agent décidait d'y donner des suites.

Ils jouent avec vous !

Quand on l'interpellait sur l'impossibilité pour les agents de réaliser certaines missions reprises dans la VO583 (plan sureté entreprise), le président du CHSCT TER (*par ailleurs DUO TER*), en parfaite harmonie avec le reste du staff dirigeant de l'ECT, expliquait que cela n'était pas grave et que la responsabilité de l'ASCT ne pourrait être engagée en cas de problème.

Mais quand on le pousse dans ses retranchements et qu'on lui demande de citer les textes réglementaires ou articles de Loi qui dédouaneraient les ASCT de leur responsabilité pénale. Ben là, ça fait pschiiitt !!! Le président du CHSCT répond : « il n'y en a pas », « en fait, je présume que leur responsabilité ne serait pas engagée ». Vous êtes rassurés ? Nous non !

SUD-Rail conseille à tous les agents de TER comme de Voyages de différer le départ de leur train tant que toutes les procédures inscrites dans la VO583 n'ont pas été réalisées.

Le CHSCT œuvre pour améliorer votre quotidien !

- Suite à la demande du CHSCT, un devis va être fait pour de nouvelles cireuses à chaussures sur chaque résidence. A suivre...

- Suite à une mission CHSCT qui a jugé le local de coupure de Modane spartiate, il a été convenu de faire le nécessaire pour apporter des améliorations à ce local.

- Après de nombreuses améliorations réclamées par le CHSCT et déjà réalisées sur la résidence de St Paul, le CHSCT a obtenu le changement de la cafetière du local.

- Le CHSCT a également pointé les conditions de couchage trop bruyantes à l'hôtel Ibis de Vienne. La direction, qui n'y couche pas, expliquant que cela n'est pas vrai. Faites des rapports avec copie à SUD-Rail pour faire bouger les choses.

- La direction ayant décidé de faire sa pince et de ne pas offrir gratuitement le café dans la nouvelle salle de repos, contrairement à ce qu'elle avait annoncé au départ, le CHSCT envisage de le prendre sur son budget. A suivre...

Quelle logique ?

La direction a fortement diminué le nombre de repos les SA-DI dans les roulements expliquant que la charge des vendredi soir sur samedi matin et des dimanche soir sur lundi matin imposait cette évolution. Mais dans le même temps, elle refuse les demandes de VSDL qui justement travaillent dans les périodes citées qui posent problème. L'ECT semble dirigé d'une main de maître !

Vous êtes filmés !

La caméra installée depuis octobre dans le local de versement de Perrache va bien être raccordée et sachez que vous serez donc filmés.

Ces images ne pourront être utilisées qu'en cas de disparition de pochettes de versement ou d'agression dans le local.



Vos représentants SUD-Rail au CHSCT

Stéphanie PREVOT-POMEDIO - Florent ABACHIN - Stéphane BOULADE - Cyril FANGEMANN - Olivier RECOUVREUR